



**COMMISSAIRE
À L'ÉTHIQUE ET À
LA DÉONTOLOGIE**

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Formulaire de déclaration au Commissaire à l'éthique et à la déontologie
(RLRQ, c. C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre de l'Assemblée nationale :	ANDRÉ LAMONTAGNE
Circonscription :	JOHNSON

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE <i>Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité, d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :</i>	
1. Nom du donateur	2. Date
Richard Voyer, vice-président de la compagnie Soprema	2 juin 2018
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Trois billets pour assister au Bal de l'Orchestre Symphonique de Drummondville.	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Invitation au député de Johnson à assister au Bal de l'Orchestre Symphonique de Drummondville.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale	Date de la déclaration
(s) André Lamontagne _____	2018-06-12 _____